



## Séjour Ascendant de français

Par **tani\_ta**, le **25/02/2014** à **12:12**

Bonjour

voici ma situation ou plutôt la notre moi et ma mère:

- ma mère est entrée en France en mars 2013 avec un visa court séjour (elle est donc actuellement en situation irrégulière)
- moi et ma sœur sommes ses deux seuls enfants, moi français et ma sœur résidente Algérienne (10 ans)
- ma mère vivait en Algérie seule (mon père est décédé) elle touche une pension de réversion de 100 euro par mois.
- Elle vivait isolée en Algérie, la maison qu'elle occupait est délabrée.
- elle a des migraines chroniques et handicapantes (dossier médical à l'appui)
- j'ai une situation stable en France, des ressources convenables ( je suis ingénieur de métier)

je souhaite savoir quelle démarche à prendre pour régulariser sa situation.

En vous remerciant par avance.

Par **domat**, le **25/02/2014** à **13:02**

bjr,

une des premières questions à laquelle il va falloir que vous répondiez c'est qui va prendre en charge le séjour de votre mère en France en particulier en cas de maladie.

vous devriez avoir les renseignements nécessaires en consultant ce lien:

<http://www.mrap.fr/droits-des-migrants-et-etrangers/les-ascendants-de-francais>  
cdt

Par **tani\_ta**, le **25/02/2014** à **13:22**

Merci pour votre réponse

Elle sera à ma charge, j'ai demandé à la CPAM à ce qu'ils la prennent à ma charge mais ils ont refusé vu qu'elle n'a pas de titre de séjour.

je lui ai fait une demande d'aide médicale d'état, le dossier est en cours, il m'ont demandé le formulaire SE352-08 que je dois récupérer au près de la caisse d'assurance retraite algérienne.

cordialement